

Séance du 9 septembre 2019

Nombre de Conseillers : 20 en exercice
20 Votants

L'An deux mille dix-neuf le neuf du mois de septembre le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GENTAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 septembre 2019.

PRÉSENTS : Mmes FORTTEL Muriel et RUAULT-SAPIN Françoise, adjointes, Mrs EPRON Didier, et Mr FERCHAUD Michel, adjoints.

Mmes DUPONT Véronique, CHUPIN Chantal et JEAN-VICTOR Anne, Mrs BITEAU Pascal(1) et LANDREAU Dominique, Mme PENNES Véronique, Mrs TOUZET Alain et LOISEAU Laurent, Mme RENAUD Colette, Mr BECQUART Stéphane, Mme ROCHAIS Marina, Mr PICHERIT Franck, Mmes FERCHAUD Ingrid et JULAN Aurélie (2) et Mr SORIN Freddy.

Pouvoirs : (1) Pouvoir donné à Mme Véronique PENNES
(2) Pouvoir donné à Mr Alain TOUZET.

Secrétaire de séance : Mme Ingrid FERCHAUD.

19h30 : Présentation par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'étude sur le commerce tessouallais.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 8 juillet 2019.

I) **VOIRIE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT AVENUE CLEMENCEAU**

Lors du vote du budget 2019, une enveloppe pour les travaux liés à la remise en double sens de l'avenue Clémenceau a été prévue.

Le projet actuel dépasse largement la simple remise en double sens de cette voirie.

En effet, des stationnements ont été prévus et des aménagements sécuritaires seront réalisés.

Ainsi, l'enveloppe prévisionnelle de travaux est actuellement d'environ 89 000 euros H.T.

A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver cette nouvelle enveloppe budgétaire.

II) **VOIRIE – TRAVAUX DE REFECTION**

Pour 2019, la commission voirie a prévu, dans le budget, des travaux de réfection de voirie, rue de la Blanchisserie, route de la Buraudière, Hameau de la Mercerie et impasse Bordage Morin.

Afin de réaliser ces travaux, une consultation d'entreprises a été réalisée.

A l'issue de l'analyse des offres reçues, le bureau de commune propose de retenir l'entreprise GRAVELEAU TP de Mauléon pour un montant HT de 25 486,50 euros.

A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver cette proposition du bureau de commune ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.**

III) AdC – CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE

Par délibération du 9 juillet 2018, le Conseil municipal s'est prononcé pour la remise en place des interventions musicales en milieu scolaire.

Ces interventions, dispensées par des enseignants du Conservatoire du Choletais, se déroulent dans les conditions suivantes (Cf. projet de convention joint à la délibération) :

- 6 heures de cours à raison de 3 heures par école ;
- 33 semaines d'interventions ;
- 55 euros par heure d'intervention soit 10 890 euros pour l'année scolaire 2019/2020.

A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention entre la commune et l'AdC ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.**

IV) AdC – CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE SALLE PAR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU CHOLETAIS

Afin de permettre aux enseignants du Conservatoire du Choletais de dispenser leurs cours, les communes de l'Agglomération du Choletais (AdC) retenues ont acceptées de mettre à disposition des locaux à titre gracieux.

Pour notre commune, il s'agit de la salle Schumann située rue de l'Hôtel de Ville (Cf. Projet de convention joint à la délibération).

A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention entre la commune et l'AdC ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.**

V) AdC – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Conformément aux termes de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, et par délibération du 16 avril 2018, le Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais (AdC) a initié une modification statutaire visant à renforcer sa compétence culturelle autour de la création de la compétence facultative :

- " - Organisation des festivals suivants : la Folle journée, Le Temps de Jouer, Les Arlequins, Estijazz, Les Infantillages, les Z'Éclectiques,
- Soutien à la diffusion du spectacle vivant, sur l'ensemble du territoire communautaire, en complément des programmations propres aux équipements et festivals communautaires,
- Accompagnement, tant en matière de mise à disposition d'équipements que de fonctionnement, des troupes d'artistes en résidence à savoir : le Théâtre Régional des Pays de la Loire,

- Soutien à l'enseignement musical et à la pratique instrumentale, proposés par les associations suivantes, compte tenu de la diversité de leurs enseignements et pratiques et d'un nécessaire maillage territorial :

- Energie Musique du May-sur-Evre,
- Ecole de Musique du Bocage de Maulévrier,
- Ecole de Musique intercommunale du Vihiersois Haut-Layon,

- Mise en œuvre, dans le cadre d'un dispositif contractuel, d'interventions de développement local et d'animation pour la mise en place et l'accompagnement des bibliothèques rurales. "

A la suite des délibérations municipales, le Préfet a validé cette modification par arrêté n°2018-92/07 du 21 juillet 2018.

Le projet communautaire a, depuis lors, évolué vers une ambition plus intégrée de la compétence culturelle visant, au-delà du seul soutien, à porter la diffusion du spectacle vivant, sur l'ensemble du territoire, au travers de la création d'un festival.

Ainsi, ce festival " Colombine ", se déroulera en deux temps de septembre à décembre, puis de janvier à juin et permettra un rayonnement du spectacle vivant dans l'ensemble du territoire, en et hors salles, l'accès aux spectacles étant gratuit.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- modifier la compétence facultative en matière d'actions culturelles comme suit : " organisation des festivals suivants : la Folle Journée, Le Temps de Jouer, Les Arlequins, Estijazz, Les Enfantillages, les Z'Éclectiques, Colombine ",

- et de supprimer la référence au " soutien à la diffusion du spectacle vivant, sur l'ensemble du territoire communautaire, en complément des programmations propres aux équipements et festivals communautaires ".

Il est précisé, en application des articles L. 5211-5 et L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, qu'à défaut de délibération dans le délai de trois mois suivant la notification de la délibération du Conseil de Communauté de l'AdC, l'avis du Conseil Municipal est réputé favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de modification statutaire tel qu'annexé.

Le Conseil Municipal de LA TESSOUALLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral SPC/BCL n°2018-92/07 en date du 21 juillet 2018, portant approbation des statuts de l'Agglomération du Choletais,

Vu la délibération n°I-7 du Conseil de communauté en date du 15 juillet 2019, approuvant le projet de modification statutaire relative à la compétence facultative 11° en matière d'actions culturelles,

Considérant la volonté de l'Agglomération du Choletais de porter la diffusion du spectacle vivant, sur l'ensemble de son territoire, au travers de la création d'un nouveau festival,

Considérant l'intérêt pour la Ville de bénéficier d'une offre culturelle élargie par la création d'un nouveau festival intercommunal,

A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable au projet de modification statutaire relative à la compétence facultative 11° en matière d'actions culturelles :

" - Organisation des festivals suivants : la Folle Journée, Le temps de Jouer, Les Arlequins, Esti'Jazz, Les Enfantillages, les Z'Éclectiques, Colombine,

- Accompagnement, tant en matière de mise à disposition d'équipements que de fonctionnement, des troupes d'artistes en résidence à savoir : le Théâtre Régional des Pays de la Loire,

- Soutien à l'enseignement musical et à la pratique instrumentale, proposés par les associations suivantes, compte tenu de la diversité de leurs enseignements et pratiques et d'un nécessaire maillage territorial :

- Energie Musique du May-Sur-Evre,**
- Ecole de Musique du Bocage de Maulévrier,**
- Ecole de Musique intercommunale du Vihiersois Haut-Layon,**

- Mise en œuvre, dans le cadre d'un dispositif contractuel, d'interventions de développement local et d'animation pour la mise en place et l'accompagnement des bibliothèques rurales.

VI) DM N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Acte prévisionnel, le budget doit au fil de la réalisation de l'exercice en cours être réajusté.

Ainsi, il y a lieu de modifier les articles suivants :

En section de fonctionnement :

- En recettes :**
- 7761 – 042 : Différences sur réalisations transférées en investissement : - 45 000 euros**
- En dépenses :**
- 023 – Virement à la section d'investissement : - 45 000 euros**

En section d'investissement :

- En recettes :**
- 021 – Virement de la section de fonctionnement : - 45 000 euros**
- En dépenses :**
- 192 – 040 : Plus ou moins-values sur cession d'immobilisations - 45 000 euros**

A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver cette décision modificative n°1.

VII) PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D’UN POSTE DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Destiné aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, le parcours emploi compétences est un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Il a pour objectif de favoriser l'insertion durable sur le marché du travail de son bénéficiaire.

L'employeur, structure relevant du secteur non marchand, bénéficiera d'une aide à l'insertion professionnelle de la part de l'Etat.

Mr le Maire propose que le Conseil se positionne pour la création d'un poste, à temps complet, en Parcours Emploi Compétences.

La personne recrutée serait affectée au sein de l'équipe des services techniques.

A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver la création d'un poste à temps complet en Parcours Emploi Compétences ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut, un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette création de poste et par la suite à un recrutement ;**
- **Dire que le financement sera prévu au budget.**

VIII) FINANCES – CHEQUE SSIAP

A l'occasion des spectacles de la Chorale Chaud les Cœurs, les 18 et 19 mai 2019, dans la salle Tessallis, la Commune a pris en charge un SSIAP.

Comme convenu avec les élus de la Commission Culture, ce service est dorénavant refacturé à l'association concernée.

A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **d'affecter à l'article 7788 du budget de l'exercice en cours, le chèque de la Chorale Chaud les Cœurs d'un montant de 195 euros.**

IX) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

1) Commission culture

Mme FORTEL, Adjointe, rappelle le calendrier culturel des prochaines semaines :

- Le 27 septembre prochain, à l'occasion des virades de l'espoir, la troupe les Jourdain du Loir jouera la pièce « l'affaire de la rue de Lourcine », à Tessallis, à 21h.
- Le 3 octobre en matinée, les enfants de maternelle de l'école Notre Dame assisteront au spectacle « Moustique et Bout de ficelles » joué par Lionel Chauvat. Ce spectacle sera présenté aux enfants de l'école publique le 3 avril 2020. L'artiste présentera son spectacle au sein même des deux écoles et bénéficiera aux élèves de Maternelle, en priorité.
- Le dimanche 6 octobre 2019 à 17h à Tessallis, se jouera la pièce « une heure et demie de retard » présentée par la troupe le Théâtre de l'Enclin. La billetterie ouvre cette semaine.
- Le dimanche le 13 octobre à 16h, l'Académie Supérieure de Théâtre d'Angers, jouera la comédie musicale « Mamma Mia ».

2) Commission affaires sociales

Mme RUAULT, Adjointe informe le conseil que la rentrée scolaire a été, cette année, synonyme de nombreux couacs à la cantine. En effet, ce ne sont pas moins de 20 familles qui n'avaient pas inscrit leurs enfants pour la pause méridienne. Ceci a entraîné de nombreux problèmes tant au niveau du service de restauration qu'au niveau du service administratif.

Les effectifs des écoles à la rentrée sont de 154 élèves sur 6 classes à l'école Notre Dame et 160 sur 7 classes à l'école du Moulin.

3) Commission urbanisme, cadre de vie

Mr FERCHAUD, Adjoint, commente les derniers travaux de la commission urbanisme, cadre de vie qui s'est réunie le 5 septembre.

a) Lotissement de La Rimbouillère :

Dans la continuité des réunions de travail qu'il y a eu avec les différents cabinets (Rigaudeau – Elleney et Essor), la commission a apporté quelques modifications au plan d'aménagement présenté au Conseil en juillet dernier. Un plan définitif doit être arrêté dans les prochaines semaines.

b) Lotissement des Rosiers :

Les bornages ont été réalisés par le cabinet Rigaudeau, ce qui n'empêchera pas d'utiliser cet espace en parking à l'occasion de l'assemblée annuelle.

Les travaux de viabilisation devraient avoir lieu en fin d'année, en parallèle de la commercialisation.

c) Rond-point de la pomme :

Un projet d'aménagement a été proposé par des administrés. La commission y est plutôt favorable, mais souhaite que soit réalisée une étude chiffrée et plus poussée, qui devra associer l'Agglomération du Choletais, dans la mesure où cette voirie est intercommunale.

d) Parcelles à vendre ou à acheter : Mr FERCHAUD fait le point sur différentes questions liées à du foncier qu'il s'agisse de vente ou d'achat par la commune.

e) Elagage d'arbres chemin Parcé : un important élagage d'une vingtaine d'arbres, chemin de Parcé, va être réalisé début octobre.

f) Une étude pour une possible extension du camping des Guinchelières est en cours.

g) Mme Ingrid FERCHAUD, Conseillère déléguée, fait un point sur les travaux qui concernent la numérotation des rues et écarts. Les modifications seront présentées lors d'un prochain Conseil. Une réunion publique aura lieu en fin d'année.

4) Commission affaires scolaires et CME

Mr LANDREAU, Conseiller délégué, informe le Conseil que la tyrolienne qui est en fonctionnement depuis une dizaine de jours remporte un grand succès.

Le Conseil municipal des enfants se réunira le samedi 14 septembre.

5) Commission voirie

Mr TOUZET, Conseiller délégué, fait une synthèse d'une réunion qui a eu lieu avec les techniciens de Département concernant les soucis de circulation sur l'avenue de Gaulle et le chemin du Palnay.

A l'issue des comptages réalisés, on peut constater que :

- La circulation sur ces axes a augmenté mais reste très en deçà de ce que le Département considère comme un flux important.
- En haut de l'avenue de Gaulle, il y a d'importants dépassements de la vitesse autorisée, et ce quel que soit le sens de circulation. Même si c'est moins flagrant sur le chemin du Palnay, il a été également constaté des excès de vitesse.

Ces comptages vont dans le sens des constats réalisés par les riverains et méritent que la commune, en partenariat avec les services du Département, étudie des solutions.

Dans les prochaines semaines, les services de l'agence technique de Beaupréau vont proposer des pistes de travail.

X) QUESTIONS DIVERSES

1) Personnel communal :

Mr le Maire informe le Conseil que l'actuel responsable des services techniques va faire valoir ses droits à la retraite en début d'année prochaine. Dès lors, la commune va recruter son nouveau responsable des services techniques pour une prise de poste au 15 février 2020.

La commune recrute également, à compter du 1^{er} novembre 2019, un nouveau jeune en service civique.

2) Schéma de cohérence territoriale (SCOT):

L'enquête publique sur l'approbation du nouveau SCOT, document d'urbanisme de l'Agglomération du Choletais, aura lieu du 24 septembre au 25 octobre 2019. Le commissaire enquêteur tiendra permanence en mairie de La Tessoualle le 24 octobre.

3) Eco-point :

Mr le Maire informe le Conseil que l'éco-point de La Tessoualle est de plus en plus fréquenté, ce qui n'est pas sans poser soucis à l'entreprise gestionnaire Brangeon. En effet, chiffre à l'appui, Mr le Maire fait le constat que notre éco-point est souvent plus fréquenté que les déchetteries situées sur Cholet.

Avec la nouvelle déchèterie rurale située sur notre territoire, les choses devraient se réguler dans la mesure où l'accès sera conditionné à la présentation d'une carte délivrée pour les habitants de l'Agglomération du Choletais.

4) Jumelage :

Mr le Maire rappelle aux élus que du 20 au 23 septembre prochain, une délégation du Conseil municipal se rendra à Zwiefalten afin de rencontrer les nouveaux élus de notre commune jumelle.

5) Congrès vie libre :

L'association, luttant contre l'addiction à l'alcool, Vie Libre tiendra son congrès à Tessallis le samedi 21 septembre. Mr Dominique LANDREAU représentera la commune.

6) CAMERUP :

La coordination des associations et mouvements d'entraide reconnus d'utilité publique (CAMERUP) a sollicité, par le biais d'Auguste CHARRIER, président d'Alcool assistance, l'utilisation de Tessallis et de la salle des fêtes, pour une réunion nationale le 15 novembre 2019.

Prochain Conseil : le lundi 14 octobre à 19h30